

concerne à la fois les traitements des fonctionnaires et les autres dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine de la construction publique, etc, puisque le gouvernement a présenté aujourd'hui un bill visant à augmenter les traitements des députés de 50 p. 100?

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je pense que nous allons négocier avec les syndicats. Je vois que le député se livre à un jeu de politique, et je ne réponds pas à ce genre de question.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA POSSIBILITÉ D'UN CRITÈRE DE 50 P. 100 POUR LE CONSENSUS DES DIVERS GROUPES

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, il semble que les députés des deux côtés soient assez chatouilleux sur ce point. J'ai une question pour le ministre des Finances. Peut-il nous dire s'il a proposé d'augmenter de 50 p. 100 le traitement des députés, sans parler des ministres et d'autres personnes—et si lui-même ou d'autres membres du cabinet ou leurs représentants ont l'intention de recourir à la même formule lors de leurs entretiens dans tout le pays avec ce que le ministre a présenté comme une variété de groupes d'intérêts? Les discussions partiront-elles de ce chiffre de 50 p. 100?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je suis certain que l'honorable ministre peut et souhaite répondre à cette question. Toutefois, lorsque des mesures législatives ont été précédemment présentées à la Chambre, la présidence est fort justement partie du principe que si la Chambre s'apprête à envisager la question, le ministre qui est sans conteste le porte-parole du gouvernement en l'occurrence devra comparaître soit en comité plénier, soit devant un comité permanent de la Chambre, et que ce genre de question devrait donc être posée dans le cadre du processus législatif. Les questions posées pendant la période des questions ne devraient pas avoir trait à des sujets qui seront étudiés à la Chambre de la façon normale.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je partage entièrement votre opinion au sujet des questions qui concernent les bills qui viennent d'être présentés et dont on discutera plus tard. Cependant, ma question n'a rien à voir avec le bill qui a été présenté. Elle concerne le chiffre de 50 p. 100. Je demande au ministre des Finances si l'augmentation de 50 p. 100 des traitements et des salaires, prévue dans le bill qui sera débattu plus tard, mais dont je ne veux pas parler pour l'instant, représente la position que le gouvernement adoptera lors des entretiens qu'il aura avec les Canadiens au cours des prochains mois?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, si le député veut bien songer au fait que la dernière augmentation de traitement des députés date d'il y a trois ans ou trois ans et demi, et que l'augmentation proposée sera la seule accordée pendant la législature actuelle; par conséquent, si l'on répartit cette augmentation de 50 p. 100 sur huit ans, cela ne représente qu'entre 6 ou 6½ p. 100 par année.

Questions orales

LE PROJET D'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DES PARLEMENTAIRES ET LA QUESTION DU LEADERSHIP—  
DEMANDE D'EXPLICATION

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, comme le ministre ne m'a pas répondu, j'adresserai ma dernière question supplémentaire au premier ministre. Le ministre des Finances a déclaré le 11 décembre à la Chambre que les réductions fiscales proposées dans le budget visaient à augmenter le revenu disponible des Canadiens, et surtout celui des groupes à faible revenu. Ceux qui ont le revenu le plus faible au Canada n'épargneront que \$50 en impôts cette année. Le premier ministre considère-t-il donc comme un bon exemple de leadership le fait d'augmenter de \$13,000, le traitement annuel des députés, soit plus que les gains annuels de la plupart des Canadiens cette année?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question qui m'est adressée, je reprends les propos tenus ce matin par le leader du gouvernement à la Chambre lors d'une conférence de presse. Il s'agit là d'une initiative proposée au gouvernement par un groupe de députés de tous les partis, y compris le sien...

**Des voix:** Non, non.

**Des voix:** Si, si.

**M. Trudeau:** Je veux insister particulièrement sur le fait que le gouvernement est prêt à assumer ses responsabilités par respect pour les députés, et que nous ne forcerons pas les députés à adopter ce bill. Nous espérons que cela correspond aux vœux des députés et attendons l'issue des débats.

**M. Broadbent:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le premier ministre vient de mentionner un exposé soumis au leader du gouvernement à la Chambre par un groupe qui, selon lui, représentait tous les partis. Je tiens à préciser bien clairement que le Nouveau parti démocratique n'a jamais fait partie de ce groupe...

**Une voix:** Ce n'est pas vrai.

**M. Broadbent:** Notre parti n'a jamais autorisé...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Broadbent:**... un de ses députés à y participer et si le premier ministre veut bien vérifier la chose auprès du leader du gouvernement à la Chambre, je crois qu'il sera en mesure de le confirmer. Mon parti n'a jamais été représenté dans ce groupe.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur la même question de privilège. Je pourrais dire la même chose du cabinet. Le groupe qui s'est réuni comprenait des représentants de tous les partis.

**M. Broadbent:** Non, pas du tout.

**M. Trudeau:** Les libéraux n'avaient certainement pas reçu du gouvernement le pouvoir de négocier quoi que ce soit. Ils ne parlaient pas au nom des députés. Ils parlaient en leur propre nom.